

La triste odyssée des espèces Décryptages

**par Geneviève PERRIN-GAILLARD,
députée des Deux-Sèvres**

Déjà condamné par la Cour européenne, notre pays persiste dans sa position de mauvais élève européen dans le domaine de la protection de la nature, des espèces et des espaces.

Parler de diversité biologique a longtemps fait sourire dans notre pays, à droite comme à gauche.

Aujourd'hui, ça fait parler, ça fait promettre mais toujours pas agir. Au rythme de destruction actuelle des habitats, l'extinction de certaines espèces serait jusqu'à 100 à 1000 fois plus rapide que celle des mammifères et oiseaux fossiles.

**Natura 2000 :
retards sur les classements**

An nouveau, la commission européenne s'apprête à engager des poursuites contre la France

pour son retard dans l'application des directives oiseaux et habitats, adoptées respectivement en 1979 et 1992. Déjà condamné par la cour européenne, notre pays persiste dans sa position de mauvais élève européen dans le domaine de la protection de la nature, des espèces et des espaces. Il est à croire qu'en France, les femmes et hommes politiques, qui parlent sans cesse de protection de l'environnement, de développement durable, qui en font des sujets de campagne électorale, pour attirer vers eux nos concitoyens, sensibles à cette problématique, ont, une fois les élections passées, quelques difficultés à faire ce qu'ils ont dit. J'en veux pour preuve non seulement le texte sur les territoires ruraux récemment voté à l'assemblée nationale, mais aussi les levées de bouclier récurrentes des élus locaux lorsqu'il s'agit de mettre en place Natura 2000. En juin 2002, déjà, à l'occasion du deuxième séminaire biogéographique pour le domaine de l'atlantique, tenu à La Haye, la commission européenne appelée à évaluer les propositions de sites des différents états membres, avait dressé deux tristes constats pour la France. En premier lieu nous avons été mis à l'index pour notre persistance à ne rien proposer de probant concernant la préservation de 23 habitats et de 36 espèces d'intérêt communautaire. Ensuite, la commission avait condamné le manque flagrant et chronique de concertation de l'Etat avec les ONG dans le cadre des procédures d'élaboration des propositions de sites susceptibles d'être fléchés Natura 2000. Or, le récent examen du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux a été le triste théâtre d'une offensive visant à appauvrir la concertation puisque des amendements soumis et votés, prévoient d'attribuer d'office aux collectivités locales les plans de gestion des sites. L'Etat et les acteurs locaux qui s'y impliquaient en seraient donc écartés. La mobilisation des collectivités est une bonne chose, mais pas si elle s'effectue sur la base de l'exclusion pure et simple des autres acteurs. La composition des comités de pilotage des sites risque fort de ne plus être représentative des enjeux ni garante d'un fonctionnement démocratique et de la participation des citoyens qui sied en principe à toute structure de concertation digne de ce nom. En plus cela risque fort de faire de Natura 2000, un «machin» sans cohérence nationale et européenne.

Alors que la France accueille 64% des espèces d'oiseaux présentes en Europe, elle n'a, à ce jour désigné que 2.7% de son territoire en zone de protection spéciale. En tout (ZPS et habitats), la France veut protéger 10% de son territoire, ce qui est très inférieur aux autres pays de l'union européenne, comme la Grèce, le Royaume Unis ou l'Espagne (38%) «Qu'est ce que cela peut bien faire» disent certains ? «Ce qui nous importe est de créer des emplois, du développement, d'augmenter nos richesses et d'assurer à notre collectivité le maximum de ressources» ou alors : «moi je m'intéresse aux hommes» ce qui veut en dire long, très long sur l'état avancé des réflexions binaires de certains ! Ces discours très largement répandus font florès dans des sphères moins «ouvertes» que des réunions publiques, et galvanisent des lobbies très actifs sur le terrain. Ainsi n'a-t-on pas vu un député des Pyrénées pleurer à chaudes larmes Cannelle, abattue dans un site Natura 2000, alors que ses prises de paroles ou ses amendements à l'occasion de divers textes votés dans l'hémicycle ont toujours dénoncé de manière systématique l'application de la directive Habitats. Pour ce député, cette mesure de préservation empêcherait son territoire de se développer, argument qui s'inspire très souvent du scientisme positif dont le fondement repose sur le postulat que tout progrès est obligatoirement bon pour les hommes, postulat que notre histoire suffit à remettre largement en cause. Que les populations souffrent d'un défaut d'information, c'est malheureusement trop fréquent, et dans ce cas, la mise en œuvre du réseau

Natura 2000 suscite des craintes et des interrogations légitimes. Mais au lieu de vouloir les informer, au lieu d'organiser des débats contradictoires et objectifs, de s'assurer d'une concertation efficace, le penchant clientéliste, voire populiste, de certains élus dont des parlementaires est bien décevant et irresponsable. Parler de diversité biologique a longtemps fait sourire dans notre pays, à droite comme à gauche, aujourd'hui ça fait parler, ça fait promettre mais toujours pas agir. Il est vrai que la protection des espèces et des espaces peut apparaître dérisoire au regard de la progression de la pauvreté, des exclusions, de l'explosion des extrémismes et des conflits dans le monde. Pourtant, c'est bien depuis des millénaires, la nature et l'équilibre des espèces qui ont permis à l'homme de s'alimenter, de se soigner, donc de vivre et de se reproduire, assurant ainsi la pérennité de l'espèce humaine. La diversité du monde vivant est impressionnante. L'homo sapiens, malgré ses connaissances sans cesse accrues, n'a pas encore dressé l'inventaire total des espèces planétaires. En revanche, nous avons une idée fiable de la rapidité de disparition de celles que nous connaissons aujourd'hui, en raison de la pression environnementale que nous exerçons sur elles depuis... la révolution néolithique, mais de façon bien plus vertigineuse depuis la révolution industrielle. Au rythme de destruction actuelle des habitats, l'extinction de certaines espèces serait jusqu'à 100 à 1000 fois plus rapide que celle des mammifères et oiseaux fossiles ! Par nos choix politiques, économiques et sociaux nous portons une lourde responsabilité dans l'extinction des espèces et donc dans l'appauvrissement de la diversité biologique si indispensable au développement harmonieux des hommes et surtout à leur survie. Les socialistes n'ont pas été précurseurs dans la prise en compte de ces phénomènes tant ils étaient convaincus, dans leur aspiration au progrès, que seule la satisfaction de besoins de bases comme l'alimentation, la santé, le logement et les déplacements, face à l'abondance des ressources naturelles étaient recevable sans jamais se préoccuper de leur fragilité. Même aux alentours des années 70, lorsque des scientifiques et quelques politiques inspirés ont tiré la sonnette d'alarme, aucun infléchissement dans ce domaine n'a été constaté malgré l'orientation d'Edgar Faure, en 1975, qui écrivait : «tout homme a droit à un environnement équilibré et sain il a le devoir de le défendre». Afin d'assurer la qualité de la vie des générations présentes et futures, l'Etat protège la nature et les équilibres écologiques. Il veille à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ». Depuis, malgré les grands discours et quelques avancées, le bilan reste pour le moins décevant. Il est donc urgent que nous nous appliquions le devoir d'une révolution conceptuelle et comportementale, qui veut que nous usions de la nature, de ses ressources sans en abuser au sens des attributs du droit de propriété : usus, abusus, fructus. Et surtout retenir que c'est le fructus qu'il conviendrait d'exercer, c'est-à-dire vivre sur les intérêts des richesses naturelles sans jamais entamer le capital comme nous en avons malheureusement pris l'habitude. Natura 2000 est une application européenne de cette révolution comportementale vis-à-vis des espèces et à ce titre mérite sûrement plus de respect de notre part que ce que nous lui accordons aujourd'hui à travers les 1219 sites retenus en France. Les polémiques, soigneusement entretenues sur les sites, leur périmètres et leur gestion ne laissent aujourd'hui que peu d'espoir d'avancer : seuls 300 documents d'objectifs sont achevés sur 826 existants. Mais, cette procédure de protection ne sera pas plus partagée dans notre pays tant que nous n'aurons pas pris conscience qu'elle relève d'une philosophie progressiste, basée sur le respect, le partage, la tolérance, valeurs dites «socialistes». Elle ne sera pas partagée non plus si nous ne redéfinissons pas la régulation de notre système économique, en le rendant plus solidaire, car le progrès, on le voit bien dans nos pays développés, ne signifie pas obligatoirement un mieux pour l'ensemble des populations. La préservation de la diversité biologique a donc tout à gagner à la mise en place progressive du Développement durable. Toutefois cette reconnaissance doit s'accompagner, sur le terrain de mesures fortes initiées par l'Etat, et relayées voir accompagnée par les collectivités

locales. Ces mesures existent, elles ont montré, là où des conventions de gestion ont été signées, qu'elles pouvaient être efficaces, et qu'elles n'entravaient pas les capacités de travail des agriculteurs ou autres acteurs économiques. Par contre, dans certains cas de territoires très riches en habitats et en espèces végétales et animales, il est indispensable de réfléchir à des moyens encore plus incitatifs... Ainsi, lors de l'étude que j'avais menée avec Philippe Duron à la demande de Lionel Jospin, nous avons préconisé, la mise en place de mesures fiscales différenciées en fonction de la situation précise des communes concernées par leur niveau de richesse environnementale. Il s'agit, en effet, de faire de la biodiversité, un atout et non une contrainte. Ces mesures relèvent d'une volonté politique forte qui permettrait sûrement à ceux des élus locaux qui en ont la volonté de s'engager plus sereinement dans cette direction. Cela signifie aussi que l'Etat décentralisé soit garant de l'application des mesures prises et ne fasse plus le jeu, comme on peut encore le voir, de ceux qui, par leurs pressions inadmissibles, les empêchent d'aboutir. La France, pays riche, détenant l'un des plus haut niveau de biodiversité au monde devrait donner l'exemple. Malheureusement, au regard de ce qui se passe dans notre Pays où les élus, au lieu de rassurer emboîtent le pas de ceux qui ignorent et ont peur, ce ne sont pas les postures de Jacques Chirac malgré ses discours à Johannesburg ou au siège parisien de l'UNESCO qui peuvent nous faire espérer changer de cap. Leur but n'a d'autre finalité que d'illusionner sur sa capacité et sa volonté à impulser une dynamique et que masquer l'inaction de son gouvernement, sous des airs de premier de la classe qui répugne systématiquement aux travaux pratiques... L'espoir ne peut donc venir que d'élus responsables et de citoyens engagés à condition, bien sur, que les uns et les autres soient convaincus des risques que nous encourageons à laisser disparaître ce qui fait la richesse de notre vie sur terre. L'espoir ne peut aussi venir que si nous sommes capables, au plan mondial, de mettre en place une structure chargée de faire respecter des règles claires de protection de l'environnement basées sur un état des lieux et une évaluation permanente des politiques menées.